

# Exercice d'une activité autonome de consultant en portage salarial

RS6308 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Code(s) NSF           | 300, 310, 320              |
| Formacode(s)          | 32043, 44589, 34026        |
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement | 24/04/2023                 |
| Date d'échéance       | 24/04/2026                 |

## Certificateur(s)

**PROFESSIONNELS DE L'EMPLOI EN PORTAGE SALARIAL (PEPS) · SIRET : 44849835200047****CPNEFP de la branche du portage salarial**<https://www.peps-syndicat.fr/>

## Partenaires habilités

10 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 10 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                             | SIRET          | Habilitation                     |
|---------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| 2ICS                                  | 48064694200023 | Former et organiser l'évaluation |
| COMPETENS                             | 82509807200010 | Former et organiser l'évaluation |
| ENVERGURE                             | 89174045800015 | Former et organiser l'évaluation |
| KLIP FORMATION                        | 88828969100014 | Former et organiser l'évaluation |
| NRH APT                               | 49226137500041 | Former et organiser l'évaluation |
| OCTET CONSEIL                         | 41894930100034 | Former et organiser l'évaluation |
| PRIUM FORMATION                       | 83798882300014 | Former et organiser l'évaluation |
| TRAINING ET MANAGEMENT CONSEIL FRANCE | 39005874100070 | Former et organiser l'évaluation |
| TRAJECTOIRES MISSIONEO                | 79906965300035 | Former et organiser l'évaluation |
| VALUEGO CONSULTING                    | 47784555600034 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification, créée par la branche du portage salarial, répond à un besoin partagé des salariés portés et des entreprises de portage salarial. En effet, au-delà de l'expertise métier de ces derniers, ce dispositif leur permet de développer leur activité de salarié porté de manière pérenne via l'acquisition de compétences complémentaires. L'objectif est de reconnaître le salarié-porté comme un consultant autonome qui développe des compétences transverses autres que celles relatives à son cœur de métier. Cette certification lui permet donc de monter en compétences afin de mieux piloter son activité de consultant autonome.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Tout d'abord, pour développer son activité, le salarié-porté (ou consultant autonome) doit décider de la nature de son offre et son positionnement en termes de prix pour être rentable tout en prenant en compte la concurrence pour se positionner sur le marché. Il doit analyser et comprendre la problématique du client pour répondre à son besoin. Ainsi il doit élaborer une offre commerciale et son tarif (compétence 1).

- A partir de son positionnement, le consultant autonome commercialise son offre commerciale et technique (compétence 2).

Il passe à une phase de prospection active pour acquérir de nouveaux clients et développe une stratégie de réseau avec ses clients auprès de prescripteurs. A travers les réseaux sociaux par exemple, il communique sur son activité pour gagner en visibilité.

Le consultant autonome apprend à défendre également son offre commerciale auprès de potentiels clients en négociant et en répondant aux objections pour remporter le contrat.

- Dès lors que le contrat est signé entre l'entreprise de portage et le client, le consultant porté doit exécuter et conduire sa mission (compétence 3). Il choisit la méthodologie la plus adaptée pour conduire à bien sa mission. Il utilise les outils d'organisation et de structuration de projet. Il organise les tâches et les planifie dans le temps pour atteindre l'objectif dans les délais. Il communique régulièrement avec le client pour anticiper les aléas, dysfonctionnements et les litiges éventuels à venir ; Il propose des solutions.

- Pour finir, le consultant autonome doit fidéliser et suivre sa clientèle qui peut le recommander auprès de nouveaux prospects. Ainsi, il pérennise son activité de consultant autonome (compétence 4).

## Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ  
SANS OBJET

## Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

néant

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Néant

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Les membres de la CPNEFP de la branche du Portage Salarial composent le jury certificateur. Le président et le Vice-Président appartiennent chacun à un collège différent employeur ou salarié.

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date de décision                     | 24/04/2023 |
| Durée de l'enregistrement            | 3 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 24/04/2026 |
| Date de dernière délivrance possible | 24/10/2026 |

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

2021 : 1 certifié

2022 : 22 certifiés

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6308/>